

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE PRODUITS DE VITINNOV

Ces Conditions Générales régissent exclusivement la vente de fournitures, matériels ou documents associés aux travaux et services réalisés par **Vitinnov** (les « **Produits** »), située 1 cours du Général de Gaulle à Gradignan.

Vitinnov est une cellule de transfert de technologie gérée par l'Association pour le Développement de l'Enseignement et de la Recherche auprès des Universités, des Centres de Recherche et des Entreprises d'Aquitaine (« **ADERA** »), dont le siège est situé Centre Condorcet, 162 avenue Albert Schweitzer, B.P 196, 33608 Pessac Cedex (le « **Vendeur** »).

1. APPLICATION

- 1.1. Sauf accord spécifique signé par les Parties, la vente de Produits commandés au Vendeur par le Client (ensemble désignés par les « **Parties** » et individuellement la « **Partie** ») est soumise aux présentes conditions générales de vente (les « **Conditions Générales** ») et à toute condition particulière, expressément acceptée par les Parties (les « **Conditions Particulières** ») dans le devis ou le bon de commande s'il est envoyé par le Client.
- 1.2. Les Conditions Générales, les Conditions Particulières, le bon de commande émis par le Client (le « **Bon de Commande** ») constituent l'ensemble des documents contractuels qui régissent les relations entre le Vendeur et le Client ayant pour objet la vente de Produits au Client (le « **Contrat** »).
- 1.3. En cas de conflit, les documents contractuels s'appliquent par ordre de priorité décroissant :
 - (1) Le Bon de Commande validé par le Vendeur et le Client contenant éventuellement des Conditions Particulières ;
 - (2) Les Conditions Générales.

2. COMMANDE

- 2.1. Chaque commande du Client établie par le Client sur la base des informations tarifaires communiquées par le Vendeur n'est définitive que lorsque elle a fait l'objet d'une confirmation par Vitinnov, accompagnée des présentes Conditions Générales.
- 2.2. Toute modification du Bon de Commande ne sera valable que si elle est expressément acceptée par les Parties.
- 2.3. Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

3. PRIX

- 3.1. Les prix des Produits sont fermes et définitifs. Ils sont libellés en euros, hors taxes. Ces prix seront augmentés de la TVA et de toute autre taxe applicable au taux légal en vigueur au jour de la facturation.
- 3.2. Sauf disposition contraire expressément acceptée par les Parties, le prix fixé ne comprend pas les frais de livraison des Produits, qui sera facturé en sus.

4. REGLEMENT

- 4.1. Sauf disposition contraire stipulée aux Conditions Particulières, les factures établies par l'ADERA, sont payables au plus tard 60 jours à compter de la date d'émission de la facture en conformité avec les dispositions de l'article L 441-6 du Code de Commerce.
- 4.2. Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit, au siège social de l'ADERA, huit jours calendrier après sa

réception. À défaut, le Client ne pourra plus contester cette facture.

- 4.3. En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, le paiement de la totalité des sommes facturées dues par le Client deviendra immédiatement exigible.
- 4.4. En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, le taux d'intérêt prévu est égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. Il est calculé sur le montant TTC de la facture. À défaut, le taux de référence est celui appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points. Les pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.

5. LIVRAISON/DELAIS D'EXECUTION/TRANSFERT DES RISQUES

- 5.1. La livraison est effectuée, soit par la remise du Produit directement au Client, soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition à l'attention du Client, soit au lieu indiqué par le Client sur le bon de commande.
- 5.2. Sauf indication contraire expressément acceptée par le Vendeur, tout délai de livraison mentionné dans les Conditions Particulières est donné à titre purement indicatif, sans garantie. Le Client ne pourra pas invoquer un retard dans la livraison pour demander la résolution du Contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication.
- 5.3. Le Vendeur est en particulier dégagé de tout engagement relatif aux délais de livraison en cas de non-respect par le Client des conditions de paiement convenues.
- 5.4. Tout cas de force majeure ou cas fortuit envisagé par l'article 1148 du Code Civil et par la jurisprudence des tribunaux français aura pour effet de suspendre toutes les obligations du Vendeur, qui ne sera pas tenu responsable des retards ou des inexécutions survenues en conséquence.
- 5.5. Sauf disposition contraire, le transfert des risques s'effectue à la sortie des locaux du Vendeur. Le risque du transport est supporté en totalité par le Client.
- 5.6. En cas de Produits manquants ou détériorés lors du transport, le Client devra formuler toutes les réserves nécessaires à réception desdits Produits. Ces réserves devront être confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé avec avis de réception.

6. RÉSILIATION DU CONTRAT

- 6.1. Le Contrat est valable jusqu'au paiement complet du prix convenu pour les Produits.
- 6.2. Le Contrat pourra être résilié par le Vendeur en cas de non-paiement par le Client d'une facture au-delà du délai légal. Le paiement d'une fraction du prix vaut absence de paiement et autorise le Vendeur à demander la résiliation du Contrat.

7. DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

- 7.1. Le Contrat est régi par le droit français.
- 7.2. Tout différend relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de Bordeaux.